

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

PAYS DU GIENNOIS

1. PRESENTATION DU PAYS DU GIENNOIS

Le Pays du Giennois est un territoire d'environ 900 km², comptant 45 965 habitants répartis sur 31 communes. Le territoire se caractérise par un bassin de vie à dominante rurale et polarisé autour des villes de Gien et Briare. Le **Syndicat Mixte du Pays du Giennois**, créé par arrêté Préfectoral en 1996, regroupe 3 Communautés de Communes (CC) :

- Communauté de communes de Briare,
- Communauté de communes de Châtillon/Loire,
- Communauté des communes Giennoises.

Le rôle du Syndicat Mixte du Pays du Giennois est :

- La mise en œuvre de Contrats pluriannuels à passer avec la Région Centre, le Conseil Général, l'Etat, ...
- L'assistance technique auprès des collectivités locales, des associations et des porteurs de projets des 31 communes du Pays,
- Le suivi global des actions et coordination auprès des maîtres d'ouvrage, recherche de financeurs potentiels,
- La réalisation d'études tendant à développer le territoire du Pays du Giennois,
- De mener des actions d'animation.

Carte du Pays
du Giennois



2. LE ROLE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La mise en place d'un conseil de développement dans les Pays permet de compléter la démocratie représentative par la démocratie participative. Le conseil de développement représente la société civile. Les acteurs de terrain, par leurs connaissances, leurs compétences et leurs engagements, suscitent, améliorent et complètent les politiques de développement local.

Peuvent faire partie d'un conseil de développement : les associations, les syndicats, les élus, le monde de l'entreprise, les personnes ressources, des habitants, etc.

Lieu de dialogue entre acteurs du Giennois, le Conseil de Développement débat pour la construction d'une vision commune de l'avenir du territoire. Son objectif est de faire émerger des idées, des propositions pour le développement du Pays. Il fédère les volontés d'acteurs du développement du territoire prêts à se mobiliser, au-delà de leurs activités professionnelles et personnelles, pour faire avancer leur territoire de vie, aux côtés des élus.

Il émet des avis et préconisations sur les projets qui lui sont soumis. Il s'autosaisit également de sujets et produit ainsi des réflexions et des propositions d'actions à engager par les pouvoirs publics et leurs partenaires pour le développement du territoire.

Sur le Pays du Giennois, nous avons constitué 4 commissions de travail avec lesquelles le conseil de développement pourra être amené à travailler et en fonction des intérêts de chacun :

- Commission Tourisme, Culture, Patrimoine ;
- Commission Développement économique ;
- Commission Agriculture ;
- Commission Environnement, Biodiversité, Energie.

En tant que membre du conseil de développement vous pourrez être consultés sur divers projets et études du territoire. Voici quelques exemples de projets en cours sur le Pays :

- Réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (enquête publique prévue pour 2015) ;
- Etude sur la biodiversité : Trame Verte et Bleue (consultation des entreprises en cours) ;
- Mise en œuvre de l'Agenda 21 approuvé en 2013 ;
- Dispositif ID en Campagne : soutien financier à des initiatives locales portées par des acteurs privés ou associatifs, porteuses de plus-values économiques et sociale sur le territoire ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale (ancien Contrat de Pays) adopté le 7 novembre 2014 ;
- ...

Syndicat Mixte du Pays du Giennois
1 rue des Loriots, 45500 GIEN
paysdugiennois@wanadoo.fr - 02.38.38.06.60

